INTERIBUR.

SAMEDI MATIN, 30 MAI 1684.

Nouvelle-Orléans, 29 mai. AU COMMERCE ET AU PUBLIC EN GENERAL Notre cabinet de locture est à présent ouvert à son

tira compte de nos bonnes intentions.

Le cabinet de lecture est apacieux et bien aéré. Le soir il est illuminé par le gaz.

Bafia la guerre est terminée entre l'état de l'Ohie et le te ritaire du Michigan. Les efforts des commissaires nommés ; ar le gouvernement général, et le ben seus de nos concitoyens de l'Ohie et du Michigan, ont mis termes jà que hontili-

ACTR

Activancy.

Sect. Ire. Il set de Washington d'file la Paroisse de Striandry.

Sect. Ire. Il set de Washington d'file la Paroisse de Striandry.

Sect. Ire. Il set de la Louvisien result de Rejected par le Sénat et la Chainbre des Représentains de l'État de la Louvisien result d'officars la la parsieud examp et le Remparts et de la ville e commissaire de police pour la partie du faubourg Str. Maris comprise antre les rues de Cantl. Debre d'actre des rues de Cantl. Debre et jauguer.

M. P. D. Henry, pour la place de commissaire de police pour la partie du faubourg Str. Maris comprise autre les rues de Cantl. Debre et jauguer.

M. Goorge Abstridge, pour la place de commissaire de police pour la partie du faubourg Str. Maris, comprise autre les rues de Cantl. Debre et jauguer la passauon du présent acte, et qui à lespoque de as pusas-i dameurent par le présent autorisée à la reusur le prémer la ville de Washington d'îte la Paroisée de Striandry, pour la partie du faubourg Str. Maris comprise autre des Représentains de l'État de la Louvisien reune et ableure.

M. P. D. Henry, pour la place de commissaire de police pour la partie du faubourg Str. Maris, comprise autre les rues du Cantl, le place et jauguer les police pour la partie du faubourg Str. Maris, comprise autre les rues du Cantl, le chemit les rues du Cantl, le chemi que les pavés se trouveraient rapprochés de manière à empecher les eaux de filtrer entre les joints. Nous esperons que les membres du Conseil sauront apprécier les raisons qu'allègue M. Claudot Dainqui, pour démontrer tes immenses avantages qu'offre le mode qu'il propose.

[Communiqué.]
Monsieur l'Ediceur,
Vous avez exprimé dans le No. de votre journal du 22 contract le desir de veir cette ville, deja assurée d'un si bel avenir, mieux paves que jusqu'à ce jour les circons-tances m'ont permis de le faire; ce desir est generalesances m'ont permis de le latte; de desir ess generales anent senti, et probablement il manque que d'utiles des charrettes, dans la partie inférieure de la ville; et M. Moriere Fazende, pour la place de gardien de la pous'empressasseut de concourir à l'exécution. Si fesant succe driere, der mes avis aux vôtres je me permets de ne pas approu- Ju n' toutes les opinione que vous avez emises, c'est avec is valonte sincere, d'accepter pour mon compte la criti-que qui se croira fondée à refutur mes avis personnels; je la destre et le la sollicite mine, carrière

En résumé, l'on peut faire ici comme dans toute l' 1. merique, d'aussi excellente chaux hydraulique, et d'aussi bonnes briques qu'en Europe; le goudron tres bon hydro fuge, et pracieux principe d'assamisse nem, est plus abondant ici que partout ailleurs, il ne faut donc que le voudant ici que partout ailleurs, il ne faut donc que le vou-loir, pour faire à la Nouvelle Orleans de bonnes voies pu-bliques, des constructions plus sames et plus sures, et en-fin d'excellentes caves, et des citernes impermeables dans chaque habitation. Jusqu'à ce que le cadre avenir de cet-te immense eité soit partout tracé au le cadre avenir de cet-te immense eité soit partout tracé au le cadre avenir de cet-

ardinent sur la surface;

30. Parce que le mode ingénieux de transport par drays aux États-Unis, et, comme ils sont armés, ils peuvent de une portent jamais que 1300 à 2000 n'est pas une charde umer les mers chemin faisant. ge qui puisse enfoncer des routes cintrees et bien encaisge qui puisse enfoncer des routes cuties per l'est pas la pesanteur des voitures qui détruit de la ville, et de pesser au fil de l'épée le reste des habi-les rues, c'est l'infiltration si facile de l'eau à travers des les rees, c'est l'infiltration si facile de l'eau à travers une parent pas de joindre plus parent ensemble; ces mêmes pavés prises à la macadam, et bétonnés avec des mortiers hydrauliques tamment dans des meis, et l'isle de St. Yago est leur re-lache nabituelle.

Padant tout le tems qu'a duré ce désordre tous les haferaient un bien meilleur usage, d'une longue duree, compensant largement quelques frais momen anés.

Noulez-vous bien, Monsieur, m'accorder la faveur d'ajouter à cette lettre quelques reflexions qui me sont per anelles; lersque je me suis permis dans plusieurs is besoin d'intro-

constances particulières d'insister sur le besoin d'intro duire lei la fabrication des mortiers hydrauliques, il m's durit tes te activation de mortiers nyartamques, a ma e été répondu qu'il fallait avoir une plus lo gue connaissance du pays pour penserà y introduire d'u novations Etait-ce une objection fondée! les chaux h drauliques durcissent instantanement dans l'eau, et à l'hu uidite, ce pays ciant essentiellement humide les abaux hydraulies lui conviennent car l'humidité et l'oau sont des de gues in construeues car lamping of bar niche nature que partout ailleurs.

Veuillez agrééer, Mondais,

Passurance de ma parfaite considération.

CLAUDOT DUMONT—ingenieur.civille

Nous donnons, ei-sprès, le message du maire du 23 du courant. Le grand nombre et la longueur des nouvelles politiques qui nous sont pervenues cette semaine et qui, parfeur importance, nous ent paru mériter l'attention immédiate de nos lecteurs, ont été la cause principale de debors d. la librire de "Sandy Hook". Cette goélette a goélette a loujours ét. Fenémmée pour sa marche.)

MARIKE DE LA NOUVELLE-DRLEANS.

E sourse de la farine fratcherest aujourd'hui de \$6150 par le librir, "pilot des parin, d'aprée le tarif les boulangers doivent donner, pour al., "t la recipérche des nouvelles à bord des navires en debors d. la librire de "Sandy Hook". Cette goélette a goélette a DENIS PRIEUR, maira. Nous donnons, si-sprès, le message du maire du 23 du parfeur importance, nous ent paru mériter l'attention pour al. Y à la recherche des nouvelles à bord des navires en denne de nou lecteurs, out été la cause principale de notre retard. Neus sous effercerons cependant, à l'avejours portée à remplir nos devoirs, comme imprimeur de la Sorporation. Le rappott de la séance se trouvant dans notre numero de lessier, neus ne croyons pus despoir que ne l'est le Magnén Pittono de l'est le Magnén de l'est le Magnén Pittono de l'est le Magnén Pit

MAIRIE DE LA N. ORLEANS, 23 mai 1834 A Mar. los pies les plesident at membre de Conseil de ville,

Messicurs, TVous avez passé dans voire dernière seauce; et votre secrétaire m'a transmis une résolution qui me fait un devoir de faire construire immédiatement le chemin qui doit s'etendre du canal Carondelet au cimetière de l'habitation Blanc, et ce, conformément à une résolution entérieure, adoptée par le Conseil. Pai sauctionné cette sécolution, parce que je crois utile l'objet qu'elle a en vue; mais, désirant consulter les dispositions de celle que vous dites avoir été adoptée autérieurement par le Conseil sur le meme sujet, j'ai fait d'instiles recherches peur la retrouver dans le recueil qui est conseévé au hurequ de la mairie. En conséquence, je vous serai fort obligé de vouluir bien m'en indiquer la date.

Conformément à la teneur de diverses ordonnances qui exigent que je souraette à votre approbation, le quatrième

sou-cripteurs, qui y trouveront régulièrement des liasses sourcripteurs, qui y trouveront régulièrement des liasses de toutes les feuilles périodiques des Étate-Unis, du Canada, du Mexique, des Antilles, de différentes parties de l'Europe, principalement de France et d'Angleterre.

Nous invitons nos concitoyens a visiter notre établisment, et quoique nous n'ayone pas encore terminé nos pitaine de la garde de ville;

M. Jacob Hart, pour remplir la place de lieutenant; et M. H.S. Harner nour remplir celle de sous-lieutenant de

M. H. S. Harper pour remplir celle de sous-lieutenant de ladite garde;
M. Gabriel Correjolles, pour la place de commis

de la halle aux boucheries;
M. Joseph M. Paralta, pour la place de commissaire de la halle aux légumes;

Et M. Diego Mauchon, pour la place d'assistant com-missaire pour ces deux halles.

M. H. A. Harper, pour la place de commissaire de po-lice pour la partie du carré de la ville comprise entre les rues du Capal d'Origine de Pourse.

Jo n'ai trouvé personne encore à qui je puisse confier la place de surveillant des charrettes dans la partie haute de la ville, et consaquemment je suis obligé de suspendre le consument de la ville, et consaquemment je suis obligé de suspendre le crois devoir vous tappeler que la place de surveil de la ville de la partie haute la crois devoir vous tappeler que la place de surveil de la ville de la partie haute la partie haute la partie haute la ville de la partie de la ville de la ville de la partie de la partie de la ville de la ville de la ville de la partie de la ville de l

le suis respectueusement, Messiours, Votre obsissant serviteur, D. PRIEUR - mare

ISLES DU CAP VERD.

St laga, Villa da Praya 4 avril 1335. charge and the second control to the part of the control there are a second to the control that are a second that

Lour intention était de mettre le feu aux quatre coins tamment, craint de voir arriver un batiment de guerre

bitans qui l'ont pu, se sont sauvés dans les mornes; maisla maison du gouverneur a constamment eté gardes, et ni lui, ni se famille n'ont pu s'echapper. Le 30 les fuyards et les habitans des campagnes ayant

appris le depart de ces brigands, rentrerent en ville, ou ls no trouvèrent que des cadavres et une horrible devas tation. Exasperes a cette que, ils declarerent leur ancien gouverneur dechu de ses fonetions, le constituerent pri sonnier et plusieurs fois mensebrent sa vie. Ce meiheu reux, pour avoir manque de fermeté lorsqu'il se tiouvait entouré des bayonneites des rebel.es, et.à la gueule de leurs canons, va être envoyé à Lisbonne où le sort qui l'attend, sans doute, sers plus terrible que celui auquel sa faiblesse l'avait souatrait. Le nouveau tarif de la Douane est arrivé de Lisbonne

l'est tel que peu d'américains seront tentes de visitor ces

DOMMERCIAL

MAR CHE DE LA NOUVELLE ORLEANS 29 mai. COTON. - Vente da jout \$10 balles Alabama à 17 3-8

do 119 do Mississipi 18
do 119 do Mississipi 18
do 538 do Tenesses 17 1-2
STCRES.—Le prime s'est venda hier et aujourd'hui ja 87
ng potitre quantités à 28 00
mg LASSES.—Vente du jour de 30 à 33c le gaijon, il n'en ient pas en ville.
AUTIONS.—Pas de ventes aujourd'hui. TAHAC.—Nominal.
FARINE.—De 88 25 à 7 le barril.
PURC.—Mess 816 50—prime 813 50 à 14 00
PORC FUME.—Jambous sans couveris à lie
Jambous sans couv. à 10

Jambous mas couv, à 10 Côtes à 9 le2 par quantité 20 le 20 par quantité 20 le 20 par quantité 20 le 20 4 9 1.2 par quantite

PAR AUTORITE.

de police pour le faubourg Marigny anclen et nouveau;
M. Pierre Auvray, pour la place d'inspecteur et syndic
du 7me. district;
M. Auvignac Dorville, pour la place de syndic des établissemens de Gentilly;
M. Alfred Lewis pour la place de syndic des établissemens de Gentilly;
M. Alfred Lewis pour la place de syndic des étalinérieure;
M. F. Coquet pour la place de syndic des établissemens du Bayou St. Jean;
M. Hophraim Strong, pour la place de Wharfinger pour
la poince des sisamboate et chalands;
M. John Wales, pour la place de surveillant des ponts
volants pour les nuvires et baieaux à vapeur;
M. Daniel Philips, pour la place de gardien de la
geole de police.
M. Adelard Duvigneau, pour la place de surveillant
des cabarets dans le district inférieur;
M. Adelard Duvigneau, pour la place de surveillant
des charrettes, dans la partie inférieure de la ville; et M.
M. Adelard Duvigneau, pour la place de surveillant
des charrettes, dans la partie inférieure de la ville; et M.
M. Mointer Fazende, pour la place de gardien de la pourde la pour la place de gardien de la pourdes charrettes, dans la partie inférieure de la ville; et M.
M. Mointer Fazende, pour la place de gardien de la pourdes charrettes, dans la partie inférieure de la ville; et M.
M. Mointer Fazende, pour la place de gardien de la pourde la pour la place de gardien de la pourdes charrettes, dans la partie inférieure de la ville; et M.
M. Mointer Fazende, pour la place de gardien de la pourde deux juges de parties deux juges de parz, et
la des charrettes, dans la partie inférieure de la ville; et M.
M. Mointer Fazende, pour la place de surveillant
des charrettes, dans la partie inférieure de la ville; et M.
M. Mointere Fazende, pour la place de surveillant
des charrettes, dens menties propriétés de M. Ontour faver de la ville de Warsington; et les cinq personnes
du surveille de Warsington; et les cinq personnes
des charrettes, dens la partie inférieure de la ville; et M.
M. Mointere Fazende, pour la place de surveillant
des charrettes, de shington, et resteront en place, pendant une annee à part

the values maneric, therefore process and maneric and the parties that the parties and the par

Sect. 7ms. I est de plus décréte, etc. Que le dit conseil de ville aira le irroit de faire tontes lois et ordonnances qu'il ju-gera nivessaires, pour l'entretten d'a roes, marches, et la po-lice an généra; d'imposer des penes et amendes, contr nce en généra; d'imposer des penes et smendes, contritoute personne qui vioera ou negrigera d'observer les dite lois no ordonnances, sinsi faires par le dit conseil; Bien en enda que l'amende attes encourse, en veriu des dispositions de la présente section, ne pourra excéder la somme de vingi enquipastres, laquelle sera recouvrée pardevant un juge de paix sur la plainte au téreorier de la ville, lequel trésorier de v. à être nommé par le dit conseil de ville.

Sect. Bien. Il sai de plus décrété, etc; Que le dit conseil s'assemblera le second lunds du mins de mai, de chaque année, et après cette ropujes conformament à leurs ajournements et à chaque première assemble annuelle, teaus le recond lunds de mai, procédera s'il y a un quorum, à la nomir

cas, que sette collecte se fait dans la ville des Opeis

ALCEE LABRANCHE. Orateur de la Chamore des Représentans, C. DER BIGNY,

Président du Sénat. Approuve le 31 mars 1835

Gouverneur de l'État de la Louisie VENDRE, environ 200 balles de foin, en lots à le VENDRE, environ 200 panes de 10m, un loca a convenance des acheteurs. S'adresser au magasin du soussigné, encoignure de la rue de la Levée et du port, au bas.

30 mai-3

Fs. DAUBERT.

VIS—Toutes personnes syant des réclamations a fairers contre la compagnie des constructions ule la Nour velle Orléans, soit par hypothèque, jugement ou autre cause, sont par ces présentes averties d'avoir à présenter au secrétaire de la dite compagnie le compte entjor et exact des dites réclamations afin qu'il paisse y être fait droit.

Les directeurs désirent terminer les affaires du mête de de directeurs désirent terminer les affaires du mête de de directeurs désirent terminer les affaires du mête de de directeurs désirent terminer les affaires du mête de de directeurs désirent terminer les affaires du mête de directeurs désirent terminer les affaires du mête de la directeur desirent terminer les affaires du mête de la directeur desirent terminer les affaires du mête de la directeur desirent terminer les affaires du mête de la directeur desirent terminer les affaires du mête de la mente de la directeur desirent terminer les affaires de la mête de la mort de sient Julien Delpit, l'un des associés. Le soussigné seu chargé de la liquidation de la dite raison, continue pour son compte et en son mom le même genre d'affaires.

25 mai — 5 A. DELPIT, exécut tes, et leg, univ, de la directeur de sient de la mort du sient Julien Delpit, l'un des associés. Le soussigné seu chargé de la liquidation de la dite raison, continue pour son compte et en son mom le même genre d'affaires.

25 mai — 5 A. DELPIT, exécut tes, et leg, univ, de la directeur de la flucture de la fl

30 mai - 6 DAVID McKIBBON, saarétai ICPLe bureau est Place de la Bourse, no \$3. MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

POUR LOUISVILLE. Le hateng à vepour fi syant la plus grande partie de sa qu gassan prête à su rendre à bord, partire incomment. Pour le balance du fret

ge, ayant de benut emménagements et une chamble B'adresser 2 TOURNE & RECWITH. au 28 et 29 Nouvelle Levée, POUR TAMPICO—La jolie goeleue ECLIP—
SE, cepiteine Delvaille, doublée et aboute POUR TAMPICO—La pone grant la majeure partie de son chargement ou grant la majeure partie de son chargement de l'écriture de personnés l'âge de 8 ans jusqu'a dels de 50 peujest être agaminés l'âge de 8 ans jusqu'a dels de 50 peujest être agaminés l'âge de 8 ans jusqu'a dels de 50 peujest être agaminés l'âge de 8 ans jusqu'a dels de 50 peujest être presuntés dans leur étabuscement, où ils receyrant app plajair les citoyens et les étrangers qui visitent la vil e, et surépat les personnes qui désirent acquérir un genre décriture de presuntés qui dans les firms rapide et défant, les personnes qui désirent prendre des leçons sont in vitées à commenter immédiatement.

30 mai—3

MATAT DE LA LOUISIANE Cour de parties pour

28 mai TOURNE & BECKWITH.

POUR LA MOBICE—La goslette paquebot
EMBLEM, capitaine Hutchings, ayant la majeupartie de son chaigement engagée, partira immédiatemente. Pour le reste de son fret ou pour passage, enrégie audresser à bord, au chemin à coulisses, qui à 17 mars TOURNE & BECKWITH, no 28 et 29 N L.

10. G.

POUR LA MOBILE, par le fleuve)—La gos-lette paquebot régulier ORLEANS, capitame L. Caso, ayant la majeure partie de son charge-nunt ongagé, partira immédiatement. Pour le reste de fret ou passage, s'adresser à bord, au bas du déharcadère des bateaux à vapeur, ou à TOURNE à BECK WITH, 27 mai 28 et 29, Nile Levée,
POUR FRET OU PASSAGR—Un voyage de

POUR LE HAVRE, (passage seulement).—
Le beau navire de première classe TALMA, capitaine Dillingham, partira positivement le 5 de juin. Pour passage seulement, ayant de beaux emména-

cmens, s'adresser à bord ou à 25 mai FK. PERRET & GALLY, POUR BORDEAUX—Le navire fin voilier
JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, partira
positivement le 2 juin et peut encore recevoir 5 4

1 JOHNSON, negra, age d'environ 23 ans, domestique de naisun et laboureur. 2 WASHING TON, nègra, âgé d'environ 21 ans, domastir 3 EMILY, negrasso, agra d'anviron 15 ans, damestique de

on. SALLY, négrasse, ågée d'anviron 40 ans. 4 SALLY, pégrasse, âgée d'anviron su ans.
5 HENRY, negre, âge d'environ 24 ans, marronneur.
Conditions de la vonte. 6 et 12 mois de crédit, pour de billets endossés à satisfaction portant hypothèque spèciale.

WFC DUPLESSIS, leg. dectests. Les actes de vente seront passen pardevant W Y Lewis otaire public, aug frais des acquereurs.

Succession de leu François Privetro. TENTE par la régister des testamens—Vendredi E iniliai ENTE par la régister que restamens— reaurous a justion 1835—J'expusorat au vente à midi, à la Bourse de Hew. . Sucoignute des russ St Louis et Chartres—En vertu lett, encoignuis des russ St. Louis et Chartres. En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et pa-coisse de la Nouvelle Oricans, la moitié indivise d'un esclave cirapres nonime appartenant à la succession de feu François

ESCLAVE La montré indivise d'un exclave nommé CELESTIN, agé enviren 19 ans. .-- Conditions comptant d'enviren 19 ans.—Conditions comptant,
W F C DUPLESSIS, rig. des tests. L'acte de vente sera passe pardevant & Férand notaire pu blic, aux frais de l'acquéreur.

Succession de Joachim Chaudé,
DAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves par le présent donné aux areanciers de la susaite succession et à toutes autres persoanes que celà peut coacerner, a'avoir à déduire, sous dis jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le comple présenté par le surateur de la dite succession, se serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la Cour.

W F C DUPLESSIS, régister. Détenu à la geole de la Paroisve St Jacques un nêgre disant se nomnier CESAR, et apparter sir au colonel Grem, lemeurant pres du fort Hudson, à 12 milles de Bâton Rouge. Ce nêgre set âgé de 25 ans, il a la jambe droite et le bout du pied ganche coupés. Il à été arrêté dans un batrar de la moole, an se conformant à la jau. er de la geole, en se conformant à la loi. ise St Jacques 20 mai 1885.

Parouse St. Jacques 20 mai 1835.

30 mai MICHRI. SANSON, bhérif.

400 Causes de chaudelles de bjanc de baleine en magesin : 172 sacs café de la Havane fin vet, en ¶ débarquement du brick Coude de Villa Nueva, à vendre par
WILLIAM G HEWES & Co.

no 47 rue du Camp FRANCOIS ayant fait l'acquisition du fonds de l'établissement, rue Chartres, no 110, connu sous

RESTAURAT DE LA BOURSE, se recommande à la bienveillance du public, et engage le personnes qui ont des réclamations à faire, de présente leurs bordereaux avant le premier de juin prochain, autorisé à régler avec ceux qui doivent au ausdit sement et qu'il prie de venir solder leurs comptes, égale. ment avant l'époque susmentionnée.

C. H. COOK consecrets tout son temps au commer-ce des produits de l'ouses, Son comptoir est à l'enceignure des rues Poydras et 25 mai-6 Tchanpitonias.

NIS—Tous ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu Pierre André Julien Deipit, sont priés

fe produire leurs titres au soussigné, et ceux qui doivent i la dite succession, payer entre ses mains. 25 mai-5 A. DELPIT, exégut tes, et lég. univ,

7 HANGE our New York, A yendre par JOHN McMILLAN. ig mail: ______ no 31 rue du Canal.

OHANGE sur Londses et Paris, à vendre par
JOHN McMILLAN. 18 mai fc-

no 31 rue du Canal VIS, la souseignée ayant été nommes par l'aumoissus. Cour des Preuves de la paroisse Saint-Jacques administratrice de la succession de feu Patrick Uriell son mari décédé, prévient toutes les personnes qui ont des réclames de lui présenter leurs components la dite auccassion, de lui présenter leurs components la dite auccassion, de lui présenter leurs components la dite auccassion. tes en bonne forme, et ceux qui doivent à la dite suspen d'avoir à payer immédiatement entre ses mai Paroisse St. Jacques, le 26 mai 1835. mai 28-3 nédiatement entre ses mains.

SYSTEME CARSTAIRIES DE CALLI.

GRAPHIE

GRAPHIE

GRAPHIE

TM. DOLHEAR FT FRARES ont (Stormgur

La d'annonces qu'ils ouvriront tundi prochain unac asse

à 6 heures du matin pout la convenange des personnes qui

sont amployées aux beutes des affaires.

Ils tidment aussi classes pour les massieurs à 10 beutes

du matin et à 4 et 8 heures que sour.

La classe pour les dames unun 4 midi main calles mi

du matig et à s et o neures qu'aver. La classe pour les dames justo à mids mais celles qui la désirent pauvent prandre leçons chez et à l'houre qui

A FRETER OU A LOURR—Le superbe l'arres rapide et elegant;

A FRETER OU A LOURR—Le superbe l'arres qui désirent prendre des legant sont in gradiente neuve, clouée et chevillée en cuivre WATCHMAN, capitaine John Murray pour vant porter 800 barrila, d'un faible tirant d'anu, est à prés sent prête à prendre fret pour quelque port que ce soit dans les golfe, ou dans les colonies. Pour conditions s'adresser à bord vis à vis la rue St. Louis, on à l'arres producte de la Nouvelle Orléans—Présent l'approisse et ville de la Nouvelle Orléans—L'approisse et de la la colonie l'approisse et de la la colonie l'approisse et de la la la l'approisse et ville de la Nouvelle Orléans—L'approisse et de la d

ser à bord v.s à vie la rue Bt. Levile, on a 23 mai VANCE & GAMBLE.

POUR LIVERPOOL, OU LA RIVIERE—
CLYDE—Le brick anglais PLANTER, espitaine George McMann, bien connu sur la place est prêt à prendre chargement et peut porter environ 900 balles de coton. Pour conditions, s'adresser à 99 mai G. VANCE & GAMBLE.

ler Paquebot pour APALACHICOLA—La yoelette BOLINA, capitaine Fish, ayant la plus yrande partire de son chargement engagée et se res dant à bord partire incessamment. Pour le reste du fret ou pas-age s'adresser à bord vis les magasina bleus, ou no 83 et 28, rue de la Nouvelle Levée, à 28 mai TOURNE & BECKWITH.

POUR LA MORICE—La goelette paquebot busses de son chargement engagée, partira immépartie de son catte cour le 18e jour d'avril 1535, la cour d gnante, demandant confirmation du jugement par délant, enrégietré en cette cour le 18e jour d'avril 1335, la cou-

après un mur examen des témorgnages produits, considés to. Que le desendeur a set rendu coupable des traite-

Pour le reste de embarras, et dans un état à inspirer à la plaignante les meux fondées de perdrejses droits dotaux et paraphernaux, 4. Qu'il appert par le contrat de mariage autecti par les deux parties que la det de la plaignante les mueux fondées de perdrejses droits dotaux et paraphernaux, 4. Qu'il appert par le dout de la plaignante souscrit par les deux parties que la det de la plaignante contrat de maria pris 20. Que les affaires du désendeur sont dans le dernier POUR FRET OU PASSAGE—Un voyage de la Méditerrannée senut préfère. Le brick in voir les doublé et chevillé en ouivre, du port de 2000 barrils. Pour les conditions, s'alcesser à bord, vis à vis a republic, ie plaignant a scheté d'un certain nomme Bienville, ou à HAHRISON, BROWN & co. 27 mai ren Royale, no 117.

POUR MATAMORAS—La goélette mézis de la gue le 19, situe entre les rues Bone Enfants et Moral partie fide son chargement engagée partirs sous parties de la fluit partie fide son chargement engagée partirs sous partie fet ou partie fide son chargement engagée partirs sous partie fet ou partie fide son chargement engagée partirs sous partie fet ou partie fide son chargement engagée partirs sous partie fet ou partie fide son chargement engagée partirs sous partie fet ou partie fide son chargement engagée partirs sous parties de suite partie dout pour partie fide son chargement engagée partirs sous parties dout de la qualitation de la plaignant de de la plaignant de la plaign

les frais du proces,
Nouvelle Orléans, 28 mai 1835.

22 nout 1834 à 16 m Aussi un portefeuille de maraquia rouge contenant di-

vers papiers qui ne pervent servir qu'en projriétaire, en-tre autres différens documei a relatifs à la succession de feu R. Lewis, des polices d'assurance, copies d'actes notaries &c.
Le public est prévenu de ne pas négocier les billets cidécrits, le paiement en syant été arrêté, On don nera \$100 de récompense pour les recouvier soit par la poste ou de toute autre manière, et on promet de ne laire

poste ou de toute auget, eucune question à ce sujet, CHARLES A. JACOBS, rue Gravier, la porte à côté de la Banque du Canal.

AVIS AUX DROGUISTES.

REWTON, HOTCHKISS & Co. vendront & l'encan lundi ler jum, le fonda de droguista situé rue Royale no 41, entre les rues Boyale et Bienville, avec tous ve. Les personnes qui ont besoin d'acheter ont la chance de faire de bonnes affaires. Conditions: 6 et 13 mois de partenant à la dis succession, savoir :

crédit en billets endossés à satisfaction, créances au syndic soussigné le plus tôt prasible.

JN. ROUSSEAU, 29maigg- rue Chartres, no 148, e tre Toplonge et St Louis.

Choctaw, à vendre en grae et en détail s'adrosser rue le la Levée, près la presse à coton d'en bas à A. DUHART.
Plus, en magasin 400 batrils chaux de Thomastuwii.

HES-30 caisecs by young hyson; 10 do hyson skin, 10 demie caisess 25 caises the hysen en botter: 25 HES—30 caisses young hyson; 10 do hyson skin;
10 demie caisses \$5 caisses the hyson en bottes; 25
do 9 young hyson; 100 boites de 413tt de thé impéria; 150 Julie, ayant 34 pieds de face, mesure anglate, à la rue
\$5\$ caisses the hyson en bottes; 250
do 6 do; 7 do 6 the poudre à sanon; le tout d'aune qualité
supérieure, 20 balances de dimensions sur un plan approsve; 100 boites montarde miglaise fraiche, à rendre par
30 mai WHITE & co, rue de la Douane, so 20.

Mille Conpagnie des Architectes; assemble toutes its
hatisses aux variation, consistant en une mission en luid. ARINE—800 harrils, marques de houlangers, requis par le bateau à vapeur Heary Clay, de Cincinnati, -1000 saes en bon état reçus par chalans.

SAINDOUX-2600 frequins de qualité supérieure, à usaga dea familles reçus de Cininnati par chalans. JAMBONS—24 bourauds de jembons praparés au poivre noir à Cinciunati pour l'usage des familles reçus par chalaus et à vendre par G, DORSEY,

Chaisne et à vendre par G, DORSEY,
30 mai Nouvelle Levée no 38.

B ECU par le navire Missouri, venant de Bordeaux, et

à vendre par Pierre Lafaye, rus Royale, no 147,
28 barriques vin rouge St. Emilion 1832; 4 do Grand
Médoc 1838; 16 do do 1833; 8 barrile vin blanc Barsac,
1827; 18 do eau da vie de Cognac 1827; 3 demi pipes eau
de vie do 1838: 1 do do do 1930; 200 caisses vin rouge St.
Emilion 1830; 50 do 1828: 203 do Grand Maria rouge St. Emilion 1830; 50 do 1838: 209 do Grand Medoc 1811; 295 do do 1835; et d'importation antérieure, un grand as sortiment de vins assoriis en prix et quantes, vin ea de vie pagne en caisses de l3 bouteilles, liqueurs fincs, ean de vie en demi pipes, vins blancs, Barsac, etc, etc.

PIERRE LAFAYE.

A VENDRE par les soussignés, 1000 yards cotons du pays, très torte et de première qualité.

GOULET & LAMBETH, rue de la Levée, près du rail

MANTAS—108 balles de forte actonande ecrue de 37 pou cas, ce débarquement et à vendre par MARRISON, BROWN & Co. so 117 res Marsie. UILE DE BALEINE-40 barrile d'huile de baleine extraite l'hiver ; 5 de du l'automac, à vendre par WHITE & Co.

VINS—40 berrile de Malaga Sec ; 10 da force de ; 20 de Canarie de ; de San Lueza du ; 500 cansses de vin ciaret de qualité supérieur, à vandre par WHITE & Co. 30 mai EGARE OU VOLE.

Le 18 de courant, John Byrn, a égaré ou il lui a été volé une vache lamère blanche. La marque H. est oté voice \$160 seront payé à celui qui poerra convaincre !
voicur, par REYNULDS, NYRNE & Co.

VENTER A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE. PAR J. B. BLACHE.

VENDREDI, à juin, a miniga la Bourne Hewlott, 20
actions de la compagnie des architectes du Se district, pur les nucles six dixtames ont été payés. Conditions pour de crédit en utilets endonés à satisfaction. 20 min. HAR L B BLACHE.

HAB J. B. BLACHE.

Les ra vendu aujourdhen, 30 du escrara à 10 houre
de matin, à leur magnain d'escan, à caisses toste d'il
loude, à do ouvréelet une quantité de linge ue table fran
çaie; de pigs, pour le compte de qui-il appartiendra, 10 µ
nating avagiées à bord du navire Montpelher, venant es
New York

50 pm PAR FERNANDEZ & WHITING.

Marian et Los de Terre au Fathourg Franklin.

Addill Gjuin prochein, à midi, il sera vaudu à l'en can, à la Boupe Hewlett,

Un lot de terre sjug au faubourg Franklin numératé

ment de deux billers doot l'un sera du le 31 avril 1836 ct l'autre le 21 avril 1837. La balança moitié comptaut c le reste à 16 et 12 mois de crédit en billels endossés à sale reste à 16 et 12 mois de crédit en billela endossés à sa-tisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait prinnent. Les actes de vents sera passé pardevant T. Seglicis, not puh, aux fraie de l'acquereur. Le plan de la dite propriété set exhibé à la Bourse 30%.

Le pian da la une propriete set expide a la Dourse sur PAR F. DUTILLET & DÉLERY.

MERCREDI: 10 juin prochain, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu, sur le chemus du levou Sa Jean, vis à vis la maison Ciart, les effets mobiliers dépendant de la sur cession de feue Dams Félicité Loubie vs. Pier u Guide consistent en membres du maison chanus voulet, sur les les parties de maison de la maison chanus voulet. de la su cession de leue pame l'elicité pouve ve e le la Guéno, consistant en membras de maison, chavaux, mulei charrettes, etc. Conditions pomptant. Par ordre de la condition de la conditio 29 mai—5 2ps

PAR F. DUTILLET & DELEKY. Pour cause de départ et demie de i après midi, su domicile de D. Barran,

mons les plus crucis et les plus outrageans envers la plair rue Condé no 85. entre les rues St. Philippe et des Ursulines, une quantité de meubles consistant en lite complete français et à colonne, armoire, bureaus, aide board, table, pendule, chaises, régulateur, argemerie. canapé, pots à fleurs, cristal, poro laine, porte carale, bassin, plaques remplies de fruits en maibre, faience,

aon mari. Que la plaugnante recouvre de son dit éponx la somme de trois cent prautres, montant de sea droits dotsux aves tous privilèges et hypothèques à elle garactis par la loi ; Que la doni lot de terre ci des pa mentionnée t achet de comme il est dit ci dessus soit étéclaré étis propiété paraphernale à elle appartenant, et que le défen leur pays les frais du procès,

\$500 potatra public, aus frais de l'acquereur.

PAR T MOSSY & GARIDEL. Conditions; jusqu'a \$200 comptant et audoesus de \$2.0, è jours de credit, en billets ando-sus à sa tiefaction du syndic

yale no 41, entre les rues R syale et Bienville, avec tous les ustensiles, étagères, drogues, médic mens et pro atts chimiques. La plus grande partse des drogues et métissmens est fraiche, ayant été récensuent importée du norse, des Prouves de la ville et paroisse de la Nile-Oriéans, en le magasin est biso schalandé, et peut devenir très lucradate du 21 avril 1835, et conformément à la détibération tif. Les étagères sont complettes, neuves et très ri hes. des créanciers de la succession de feu N. A. Baron, c sous la surveillance de Fs. Gardère, synéie des diffs cré

No. 1. Un lot de terre situé à l'encoignure degrues St. bâtisse consiste en logemens, cout, raisines et autres dé-pandances; ensemble 113 actions de la Basque de l'Union de la Louisiane, portant hypothèque sur la dite maisen et

No. 3. Trois lots de terre situés dans le faubourg Delor, désignés par les sus, 9, 10 et 11 sur le plan fait par J. l'i-lie, voyer de la ville, en date du 30 mars 1933, annexe pour recours à un acte du 36 avril 1833, en l'étude de L. T. Caire, notaire en cette ville. Les dits lots de terre con-tenant cheune et sur de de la les des de terre contenant chacun 81 pieds 2 pouces, mesure anglaise, de facu à la rue Guenné, entre les ruis de la Nouvelle Lerée et e nouveau chemin ordonne par la Conseil de Ville, su

lots seront vendus séperément.

No. 4. Un lot do terre situé dans le faulourg Ste. Marie, dangné par la no 7, syant 60 pieds de face à la rue Carondeler, entre les rues Julie et Guod, sur 160 pieds du -, borné d'un côté par la proprendeur, mesure eté de J. Dixon, de l'autre par celle d'Antoine L. Du-

neds 3 pouces 6 lignes de face à la rue de la Nouveile Li yes, entre les rues Gasennie et Suzette, sur 153 piede G pouces de profondes. Une moitié du dit lot de terre ap-partient à la dite succession, et l'autre appartient à M. Samuel Paters, qui consent à la vente.

Conditions—La propriété située à l'encoignure des rucs
St. Charles et de la Commune, ensemble avec 118 actions

de la Banque de l'Union de la Louisiane, et sujette à une hypothèque de \$5310 en faveur de la dite bie \$1000 comptant, et la balance à 12, 18 et 24 mois bons hitlete endursés à la satisfaction du syndic, ports bons bifets enseres a la satisfaction on synone, portette hypothèque jusqu'à parfait paiement. Et toutes les subtres propriétés, payables à 13, 18 et 94 mois, en billets ende à la satisfaction du syndie, portant hypothèque sur

Les setes de vante seront passés par Félix Grime, no taire public

Le 19 de courant, som avyente de la 19 de consensat de la 19 de consensat de la 19 de consensat de la 19 de la

21 mai - 807 VE. URIELL.

se frase du proces,
Nouvelle Orléans, 28 mai 1835.

(Signé,) CHARLES MAURIAN, jüge. El Jugement enrégistré au dossier des jugements C, p 116,
Montant du jugement \$300 00

Frais de cour

Proite du shérif

"""

Traine de cour

Traine de cou

L sera readu Jaudi 4 juni 1835, a ll haures précisor de matra, à la résidence de Bl. Charles Janin, sur la rividioite du fleure, rus-a-ija la preuse à coton d'en bas, et verte d'un ordre de la Cour de Dustrict pour la premier dia tirif judiciaire de cot Elat, en date du 5 mai 1835. Iriel judiciaire de col. Eini, en date du 5 mai 1835.

Les effats mubiliera abandunace par Charles Janin, à ses creassers et goasistant en meubles de maion, chevaux, vaches, charinties, planches et buis de charpente; une quantité de charines de différentes grosseurs, divers objets en fer et fonte, le matériel d'une torge, pelles proches, brouettes &c Conditions : jusqu'a 2000 annuelles proches, brouettes &c

divises par cosposa s'il étau peressure, divises par cosposa s'il étau peressure, Les acquéreurs se prandront possassion des objets qu'après avoir rempli les conditions de la reine et les dits objets seront pour laur compte et risque ausmité l'adjudication. Is ma

A VIS—Les créanciers de la faithte de Medelice Thomas sont priés de faire connaître le moutant de jeurs innueures de noutant de jeurs innueures de noutant de jeurs innueur face à la rue de la Commane. 113 pouces de profondeur face à la rue de la Compane, 114 piede de profondeur sur le côté le plus près de la rue du Caas, et 41 piede de large dans la profondeur, (le tout me la companie de la rue de la Companie, 114 piede de la rue d surs française); ensemble la maison neuve en briques à : do chausses servant de magasin, et le surplus de la dite

lot de terre.

No. 2. Un lot de terre situé dans le faubourg Ste. Ma-

désignés par les nos, 9, 10 et 11 sur le plan fait 106 pinds 6 pouces et 6 tignes de presondeur. Lus dits

noyer, et dans la profondeur par celle de J. Poytevin.
No. 6. Un lot de terre désignés par le lot no 18, du plan
fait par J. Pilié, du 30 mars 1832, déposé en l'étude de L.
T. Caire, notsire public, et syant, mesure anglaite, 21

les date immembles jurqu'à pa fuit paiement. Les acquéreurs ne prindront possession di priétés qu'après avoir respli toutes les cond